



Syndicat Mixte de l'Animation Scolaire et Péricolaire

Tél: 05 65 38 78 49

Place de la Mairie

46500 THEGRA

smasp.thegra@gmail.com

PEDT du RPI

« Thégra/Lavergne »

Version Réactualisée 18/11/2015

Thégra, le 18 novembre 2015

SOMMAIRE

Introduction	Page 2
1) Les Politiques Communales	Page 3
2) Fiche d'identité de la structure	Page 3
3) Périmètre du PEDT	Page 5
4) Organisation du temps scolaire des enfants	Page 5
5) Le public concerné par le PEDT	Page 10
6) Les moyens humains	Page 11
7) Les ressources mobilisées	Page 18
8) Les installations et équipements	Page 19
9) Le Comité de Pilotage	Page 21
10) ANNEXES : 1 - Projet d'école, 2 - Projet pédagogique de Thégra, 3 – Projet pédagogique de l'ALSH d'été, 4- Projet éducatif	

Introduction

Ce Projet Educatif Territorial concerne le Regroupement Pédagogique Intercommunal Thégra-Lavergne du bassin de vie de Gramat.

Les communes de Thégra (530 habitants) et Lavergne (492 habitants) distantes de 2,7km, situées dans le Limargue ont à la fois un potentiel agricole et touristique.

Lavergne se positionne sur l'axe routier très fréquenté Gramat/Saint-Céré, tandis que Thégra s'approche de lieux plus touristiques comme Padirac.

Le RPI s'organise de la manière suivante : chaque commune possède une école avec, les classes de maternelle et de CP sur le site de Thégra et les classes de cours élémentaire et de cours moyen sur le site de Lavergne. Les deux sites sont proches et les moyens d'accès faciles.

Gramat, ville de 3500 habitants, et centre de notre bassin de vie, compte des entreprises fournissant des emplois très variés : Le CEA et le centre de formation cynophile dans les domaines de la défense et de la protection des populations, les abattoirs et la Quercynoise dans le domaine agro-alimentaire, trois maisons de retraite.

De nombreux actifs de ces entreprises habitent les villages environnants, dont Thégra et Lavergne, créant ainsi des besoins scolaires et périscolaires. [Nos communes, depuis de nombreuses années, tentent de répondre à cette problématique en entretenant des structures capables de répondre à ces besoins.](#)

1) LES POLITIQUES COMMUNALES

Pour répondre aux besoins de nos écoles, les politiques communales s'appuient sur le logement communal en collaboration avec Lot Habitat. Répondre à la demande croissante de la population en matière de locatif reste notre priorité construire dans le respect des P.L.U., offrent la possibilité à des familles de pouvoir s'installer dans nos communes.

Commune de Lavergne

Φ 6 logements individuels Lot Habitat

Φ 4 en construction pour 2015

Φ 6 appartements communaux

Φ Projet d'un lotissement Ecobarri, dont les travaux de la première tranche sont prévus pour le second trimestre 2015

Pour la période de 2008 à 2014, 50 permis de construire ont été instruits

Commune de Thégra

Φ 24 logements Lot Habitat

Φ 5 appartements communaux

Φ Réalisation en 2009 d'un lotissement communal de 13 lots tous vendus à ce jour. Pour la période de 2008 à 2014, 69 permis de construire ont été instruits.

L'accent est également mis dans nos 2 communes sur l'importance des échanges inter générationnels et nous favorisons la création de lieux de rencontre. Chaque village est doté d'une salle des fêtes, lieux de rencontre privilégié, mise à disposition des écoles pour la pratique de diverses activités comme le théâtre ou le sport en saison hivernale.

Nos bibliothèques sont ouvertes à tout public. En plus des heures d'ouverture, celle de Lavergne accueille les enfants le lundi après-midi durant les temps d'activités périscolaire. Celle de Thégra est située au sein même de l'école et les adultes organisent des temps de lecture réservés aux enfants.

Des plateaux scolaires, aires de verdure spécialement aménagées, jouxtent chaque école pour permettre aux enfants de pratiquer des activités physiques en extérieur.

Terrain de foot à Thégra, court de tennis à Lavergne, aires de pique-nique et de détente dans chaque village, tout est mis en œuvre pour offrir aux habitants un cadre de vie le plus agréable possible, condition importante pour l'épanouissement du bien vivre ensemble.



2) FICHE D'IDENTITE DE LA STRUCTURE

Les collectivités territoriales porteuses du projet sont

les Communes de Thégra et de Lavergne par l'intermédiaire du Syndicat Mixte de l'Animation Scolaire et Périscolaire Thégra-Lavergne,

Adresse : Mairie de Thégra, 46500 Thégra

Tél. du secrétariat du SMASP : 05 65 38 78 49

Mail : smasp.thegra@gmail.com

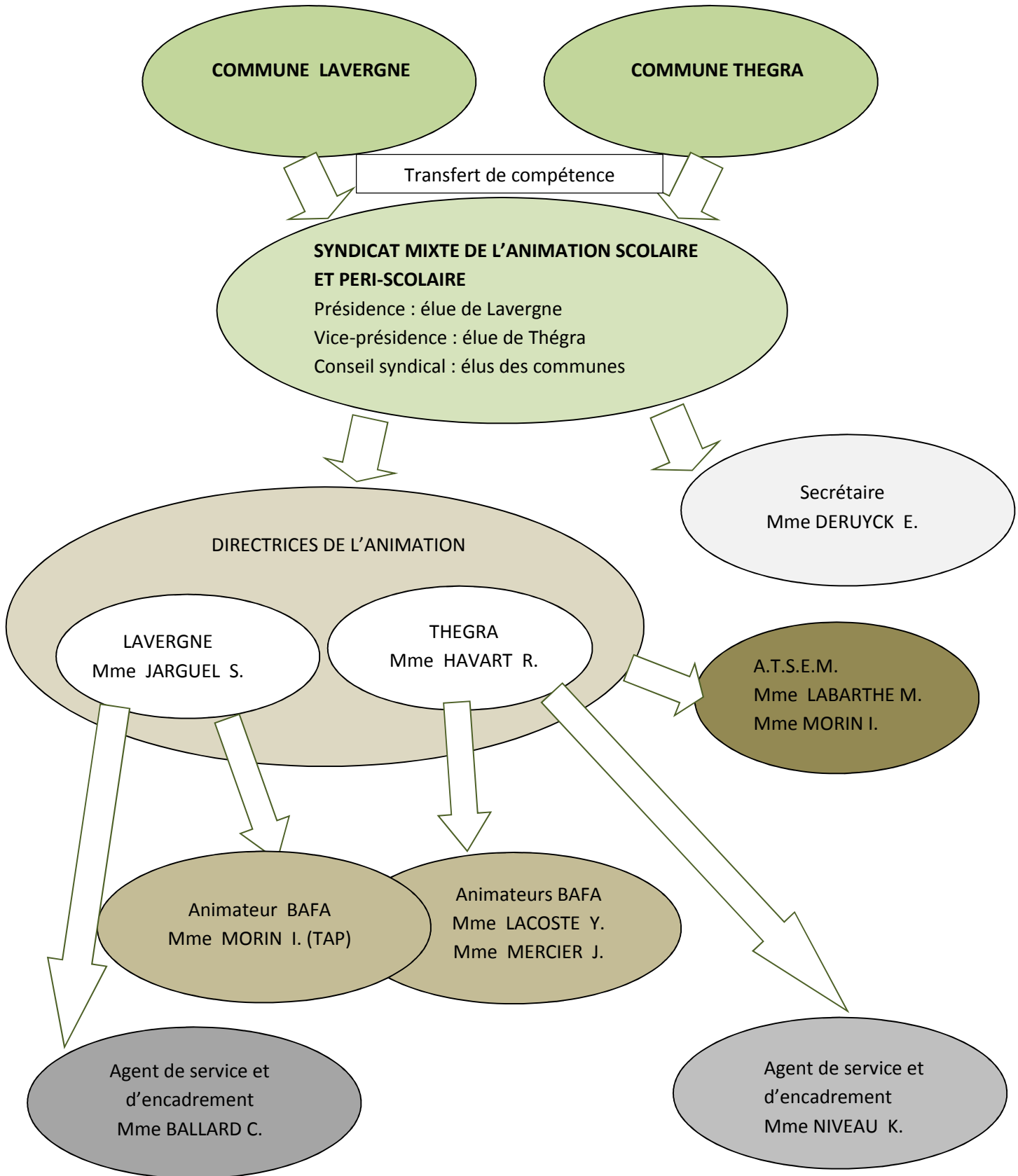
Madame GRANAT Sylvie (Présidente)

Date de présentation du projet : 18 décembre 2014

Coordonnées du correspondant :

Madame Fortin Anne-Marie, Vice-Présidente du SMASP

L'organigramme du syndicat mixte



3) PERIMETRE DU P.E.D.T.

Le territoire concerné par ce projet est le RPI des communes de Thégra et de Lavergne dans la communauté de communes du Pays de Padirac (jusqu'au 31 décembre 2014) et, à partir du 1^{er} Janvier 2015 rattachées à la Communauté de Communes « Causse et Vallée de la Dordogne ». Une particularité : des enfants de la commune de Bio (actuellement de la communauté de communes de Gramat) sont scolarisés dans le RPI Thégra-Lavergne. A partir du 1^{er} janvier 2015 toutes ces communes seront dans la grande communauté de communes susnommée.

Le R.P.I Thégra - Lavergne :

Créé en septembre 1992, Le R.P.I Thégra-Lavergne a permis de conserver pour les familles du territoire deux écoles accueillant les enfants, de la très petite section jusqu'à la classe de CM2.

Basé sur deux sites proches (Thégra, construite en 2001 et Lavergne, rénovée en 2013-2014), le R.P.I. est un grand atout pour notre territoire, attractif pour les nouveaux arrivants.

Des enfants de la commune de Bio sont aussi accueillis sur nos deux écoles sous conditions d'accord de leur Maire.

Mais c'est surtout un réel service public de proximité où tout est pensé pour la réussite des enfants au sein du Syndicat Mixte Périscolaire Thégra-Lavergne, structure créée en 1995.

4) ORGANISATION DU TEMPS DES ENFANTS :

Temps scolaire :

101 enfants des communes de Thégra, de Lavergne et Bio sont répartis sur deux sites:

1) L'école de Thégra, avec deux classes accueille les enfants :

en classe maternelle

- très petite section : 3 enfants,
- petite section : 8 enfants,
- moyenne section : 13 enfants,
- en classe grande section de maternelle 15 enfants,
- en CP : 16 enfants.

Elle compte une directrice, Madame Clémence SEVE, et une professeure des écoles, Madame Françoise SERGENT.

2) L'école de Lavergne avec ses deux classes accueille :

- En CE : 23 enfants,
- En CM : 23 enfants.

Une directrice, Madame Céline ESPY, enseigne en CM tandis que Madame Sarah BAUX enseigne en CE.

Temps d'accueil périscolaire (TAP) concernés par le PEDT

L'organisation hebdomadaire sur les deux sites avant et après l'accord de dérogation figure sur les pages suivantes :

ORGANISATION DES NOUVEAUX RYTHMES SCOLAIRES

1) Les anciens rythmes scolaires

La semaine scolaire se compose d'un temps d'enseignement et d'un temps d'accueil périscolaire.

Le périscolaire est un service proposé par les deux communes pour faciliter l'accueil des enfants dont les parents travaillent à des horaires décalés.

Il commence avant et après les temps de classe et durant le repas et pause méridienne.

Au cours de l'année 2013/2014, suite à l'application des nouveaux rythmes scolaires qui vise à alléger la journée d'enseignement, le RPI enseignants, élus, animateurs, parents, ont défini et appliqué une première proposition de planning de la semaine scolaire.

Voir tableau ci-dessous : **ancien planning de la semaine scolaire à LAVERGNE**

	7h30	8h55	11h55	13h30	14h	16h30	18h30
Lundi	1h25mn TAP matin		3h enseignement	1h35mn Repas + TAP Pause méridienne	30mn APC ou TAP	2h30 Enseignement	2h TAP soir
Mardi	1h25mn TAP matin		3h enseignement	1h35 Repas + TAP Pause méridienne	30mn APC ou TAP	2h30 Enseignement	2h TAP soir
Mercredi	7h30 1h25mn TAP matin	8h55	11h45 2h50mn Enseignement	18h30 6h45mn Repas + ALSH			
Judi	7h30 1h25mn TAP matin	8h55	12h 3h05mn Enseignement	13h30 1h30mn Repas + TAP Pause méridienne	14h30 1h TAP	16h30 2h Enseignement	18h30 2h TAP soir
Vendredi	7h30 1h25mn TAP matin	8h55	12h 3h05mn Enseignement	13h30 1h30mn Repas + TAP Pause méridienne	14h30 2h Enseignement	16h30 1h TAP	18h30 2h TAP soir

TAP : Temps d'activités périscolaires
Pédagogiques Complémentaires

Transport scolaire APC : Activités

Ancien planning de la semaine scolaire à THEGRA

	7h30	8h55	11h55	13h30	16h	16h30	18h30
Lundi	1h25mn TAP matin		3h enseignement	1h35mn Repas + TAP Pause méridienne	2h30mn Enseignement	30mn APC OU TAP	2h TAP soir
Mardi	1h25mn TAP matin		3h enseignement	1h35mn Repas + TAP Pause méridienne	2h30mn Enseignement	30mn APC ou TAP	2h TAP soir

	7h30	8h55	11h45	18h30
Mercredi	1h25mn TAP matin		2h50mn Enseignement	6h45mn Repas + ALSH

	7h30	8h55	12h	13h30	15h30	16h30	18h30
Jeudi	1h25mn TAP matin		3h05mn Enseignement	1h30mn Repas + TAP Pause méridienne	2h Enseignement	1h TAP	2h TAP soir
Vendredi	1h25mn TAP matin		3h05mn Enseignement	1h30mn Repas + TAP Pause méridienne	1h TAP	2h Enseignement	2h TAP soir

18h30

TAP : Temps d'activités périscolaires

Transport scolaire

APC : Activités Pédagogiques Complémentaires

En fin d'année scolaire 2013/2014, le bilan de cette expérience partagé avec les enseignantes, les animatrices et parents d'élèves fait apparaître :

- Φ Un temps trop court les Lundis et Mardis pour commencer une activité,
- Φ l'heure de TAP placée entre la pause méridienne et l'enseignement fait ressortir un manque de concentration des élèves le Jeudi à LAVERGNE et le Vendredi à Thégra, ainsi qu'un manque de motivation en activités périscolaires
- Φ On observe un état de fatigue chez les enfants notamment chez les plus petits.

Ce constat a amené le groupe de travail sur les nouveaux rythmes de la semaine scolaire à redéfinir le planning des horaires de TAP avec une contrainte : organiser la journée en tenant compte des horaires de transport scolaires qui ne peuvent être modifiés.

2) Les nouveaux plannings :

A LAVERGNE :

	7h30	8h55	11h55	13h30	15h	16h30	18h30
Lundi	1h25mn TAP matin		3h enseignement	1h35mn Repas + TAP Pause méridienne	1h30 Enseignement	TAP	2h TAP soir
Mardi	1h25mn TAP matin		3h enseignement	1h35 Repas + TAP Pause méridienne	2h30 Enseignement		2h TAP soir

	7h30	8h55	11h45	18h30
Mercredi	1h25mn TAP matin		2h50mn Enseignement	6h45mn Repas + ALSH

	7h30	8h55	12h	13h30	15h	16h30	18h30
Jeudi	1h25mn TAP matin		3h05mn Enseignement	1h30mn Repas + TAP Pause méridienne	1h30 Enseignement	TAP	2h TAP soir

A THEGRA :

	7h30	8h55	11h55	13h30	16h30	18h30
Lundi	1h25mn TAP matin		3h enseignement	1h35mn Repas + TAP Pause méridienne	3h Enseignement	2h TAP soir
15h						
Mardi	1h25mn TAP matin		3h enseignement	1h35 Repas + TAP Pause méridienne	1h30 Enseignement	TAP
						2h TAP soir

	7h30	8h55	11h45	18h30
Mercredi	1h25mn TAP matin		2h50mn Enseignement	6h45mn Repas + ALSH

	7h30	8h55	12h	13h30	16h30	18h30
Jeudi	1h25mn TAP matin		3h05mn Enseignement	1h30mn Repas + TAP Pause méridienne	3h Enseignement	2h TAP soir
15h						
Vendredi	1h25mn TAP matin		3h05mn Enseignement	1h30mn Repas + TAP Pause méridienne	1h30 Enseignement	TAP
						2h TAP soir

TAP : Temps d'activités périscolaires

Transport scolaire

APC : Activités Pédagogiques Complémentaires

Jusqu'à aujourd'hui [cette nouvelle organisation révèle des points positifs](#) :

Φ L'horaire du TAP placé après l'enseignement les lundis, jeudis à LAVERGNE et les mardis, vendredis à THEGRA, permet aux enfants de bénéficier d'un temps libre plus long avant de participer aux activités proposées.

Φ Les animateurs sont présents sur les deux écoles suivant un roulement défini, ce qui permet de suivre des objectifs plus structurés. [Les enfants gardent un cadre stable, rassurant et valorisant](#) car ils sont encadrés par les mêmes animateurs.

5) LE PUBLIC CONCERNE PAR LE PEDT DU RPI THEGRA/LAVERGNE

Les écoles de Thégra cycle 1 et 2 jusqu'au CP (55 enfants) et de Lavergne cycle 2 et 3 à partir du CE1 (46 enfants), sont concernées par le temps d'enseignement et par le temps périscolaire (pour la pause méridienne et l'accueil pré et post scolaire).

Le périmètre est élargi aux enfants de la communauté de communes en fonction des capacités d'accueil, pour les temps extra-scolaires et donc à l'accueil de l'ALSH (le mercredi après-midi et les vacances scolaires, sauf Noël).

L'accueil de loisirs est assuré sur le site de Thégra, de ce fait des transferts en car d'un site à l'autre sont assurés (gratuitement par le conseil général).

Le PEDT doit permettre de favoriser la concertation des différents intervenants dans la vie de l'enfant afin d'assurer une continuité éducative entre toutes les actions menées en faveur de l'enfant sur le territoire.

L'emploi du temps a été repensé au sein du comité de pilotage après une année de fonctionnement, un constat a été fait sur les deux structures à savoir : l'énerverment des enfants, un manque de temps pour les activités ou temps libres proposées et la difficulté de réintégrer le temps d'enseignement après une pause méridienne trop longue.

L'objectif demeure :

- de garantir la **continuité éducative** et viser à la **réussite scolaire**.
- de renforcer pour tous les enfants **une offre éducative de qualité** permettant leur développement et leur épanouissement.
- de développer le **savoir vivre ensemble**.

ACCUEIL PERISCOLAIRE :

L'A.L.S.H. (hors vacances d'été) :

Principalement réservé aux enfants du R.P.I. Thégra-Lavergne, l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement, accueille matin, midi et soir les enfants sur les deux sites.

L 'A.L.S.H. ACCUEIL EXTRASCOLAIRE :

L'accueil extrascolaire concerne les mercredis après-midi, toutes les vacances scolaires (hormis les périodes de fermeture : Noël et les 15 derniers jours d'août).

Ayant pris la succession de l'association « les bambins de Padirac » en 2011, l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement accueille en priorité les enfants de la communauté de communes.

Il accueille aussi pour la pause méridienne et le repas du mercredi midi des enfants du R.P.I. l'Etoile, issus des communes de Rocamadour, Alvignac, Miers et Padirac.

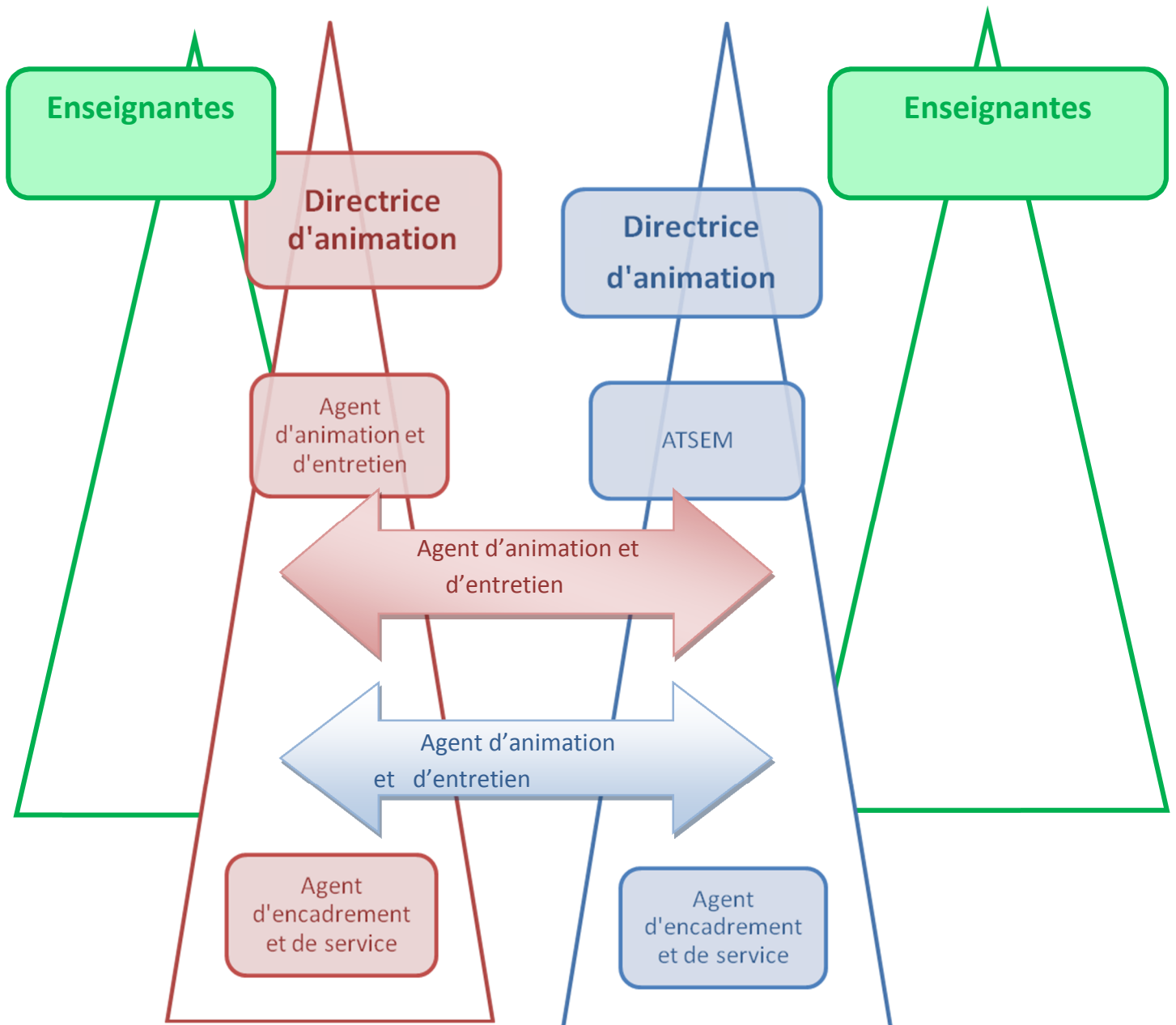


C'est donc un territoire centré autour des communes de Thégra et Lavergne que profitent les structures mises en place depuis 1992, permettant ainsi un accueil tout au long de l'année des publics de la petite enfance.

6) Les moyens humains du R.P.I

Ecole de LAVERGNE
Primaire (C.E. & C.M.)

Ecole de THEGRA
(Maternelle & C.P.)



LES MOYENS HUMAINS

Celui-ci prend en charge les enfants des 2 communes, auxquels viennent s'ajouter ceux des villages voisins de Bio et Mayrinhac-Lentour, de la très petite section maternelle au C.M.2. Il accueille donc des enfants de 2 à 11 ans, au nombre de 101 pour cette année scolaire. Du fait de son fonctionnement en « multi sites », certains personnels sont amenés à travailler sur les deux structures en fonction des besoins.

L'accueil des enfants se fait de 7h30 à 18h30 dans chacune des deux écoles.

L'organisation tient compte des quotas réglementaires d'encadrement à savoir :

- 1 agent pour 14 enfants de moins de 6 ans
- 1 agent pour 18 enfants de plus de 6 ans

Ecole de Lavergne

L'école de Lavergne accueille 46 enfants scolarisés en classe de C.E et C.M, soit des enfants âgés de 7 à 11 ans.

Une enseignante a en charge la classe des C.E. (23 élèves) et la directrice celle des C.M. (23 élèves).

L'équipe d'animation est sous la responsabilité d'une directrice BAFD à mi-temps (également responsable de l'A.L.S.H. d'été) présente durant la pause méridienne et les temps d'activité périscolaire : « T.A.P. ».

Une animatrice assure l'accueil périscolaire du matin et du soir qui fonctionne sur le mode de garderie.

Un agent d'encadrement et de service vient rejoindre l'équipe pour la durée de la pause méridienne.

Un second agent BAFA vient systématiquement étoffer l'équipe lors des « temps d'activité périscolaire », où peuvent également intervenir associations, bénévoles ou intervenants spécialisés au gré des ateliers ou des thèmes proposés.

Ecole de Thégra

L'école de Thégra accueille les enfants âgés de 2 à 6 ans de la maternelle et du C.P. (55) La directrice a en charge les enfants de la grande section maternelle et du C.P. (31 élèves).

La classe réunissant la très petite, la petite et la moyenne section (24 élèves) est assurée par une enseignante. Une A.T.S.E.M. à plein temps assiste les enseignantes pour les classes de maternelles, et une A.T.S.E.M. participe chaque matin à la vie de classe des grandes sections de maternelles.

L'équipe d'animation est dirigée par une directrice BAFD à temps plein, responsable de l'A.L.S.H. du mercredi après-midi et des petites vacances scolaires, présente sur le site de l'ouverture à la fermeture. Une animatrice la seconde pour l'accueil périscolaire du matin ainsi que pour la pause méridienne à laquelle participe également l'A.T.S.E.M.

Un agent d'encadrement et de service les rejoint durant cette période pour aider au service et leur permettre d'être plus disponibles auprès des petits.

Lors des T.A.P. une seconde animatrice BAFA vient encore étoffer l'équipe, où peuvent également intervenir associations, bénévoles ou intervenants spécialisés.

L'A.L.S.H

L'A.L.S.H. (accueil de loisirs sans hébergement) ne se déroule que sur le site de Thégra. Il reçoit en priorité les enfants scolarisés dans le R.P.I., puis ceux de la communauté de communes.

Il est ouvert :

- Φ En période scolaire, le mercredi après-midi jusqu'à 18h 30
- Φ Durant les petites vacances (hormis Noël) de 7h 30 à 18h 30
- Φ Durant les vacances d'été (jusqu'au 15 août) de 8h à 18h 30

Les inscriptions sont soumises à la constitution d'un dossier regroupant éléments administratifs, sanitaires et diverses autorisations. Elles se font :

- Φ Pour le mercredi : le lundi précédent
- Φ Pour les petites vacances : 1 semaine avant et jusqu'à 9h30 le premier jour d'accueil s'il reste des places disponibles.
- Φ Pour les grandes vacances : deux réunions d'inscription sont tenues au mois de juin.

A.L.S.H. du mercredi

L'A.L.S.H. du mercredi propose le service restauration. Les enfants accueillis viennent en priorité du R.P.I, mais le mercredi la prise en charge s'élargit aux enfants du SIVU « l'Etoile » regroupant les communes de Padirac, Alviçnac, Miers et Rignac (ce dernier n'assurant pas cette prestation).

L'encadrement et l'animation sont dispensés par la directrice et une animatrice mais une animatrice supplémentaire est présente sur le site, de la pause méridienne à 16h, ceci pour permettre aux grands des activités autres qu'in situ, malgré la sieste des plus petits (promenades, sorties à l'aire de jeux...)

L'A.L.S.H. estival

L'accueil est en priorité réservé aux enfants scolarisés au sein du R.P.I. et des communes de la communauté de communes.

L'équipe accueille et encadre plusieurs stagiaires durant l'été.

Les directrices élaborent un projet pédagogique, tant pour l'A.L.S.H. du mercredi que pour l'été, fil conducteur des activités proposées. Les familles reçoivent le programme des activités et le calendrier des sorties.

L'étendue du territoire concerné, la grande amplitude des horaires d'ouverture (11h pour les petites vacances, 10h30 pour les grandes), la souplesse dans le planning d'inscription, la possibilité de choisir de participer ou non aux sorties, la diversification des activités proposées sont autant d'arguments qui tendent à prouver l'importance du service rendu à la population.

TABLEAUX DE REPARTITION NOMBRE D'ENFANTS ET NOMBRE D'ENCADRANTS

ECOLE de LAVERGNE

Commune: LAVERGNE

Nom de l'école: ECOLE PRIMAIRE

Niveaux: CE1- CE2- CM1- CM2

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
TPS DU MATIN	horaires:7h30 - 8h45	horaires: 7h30 - 8h45	horaires: 7h30- 8h45	horaires: 7h30 - 8h45	horaires: 7h30- 8h45
	Enfants max: 11	Enfants max: 15	Enfants max: 10	Enfants max: 13	Enfants max: 13
	Encadrant: 1 (N.Q)	Encadrant: 1 (bafa)	Encadrant: 1 (1 BAFA)	Encadrant: 1 (1BAFA)	Encadrant: 1(N.Q)
	Déclaration: Garderie	Déclaration: GARDERIE	Déclaration: GARDERIE	Déclaration: GARDERIE	Déclaration: GARDERIE
Classe					
Pause Méridienne	horaires: 12h00- 13h20	horaires: 11h55- 13h20	horaires:	horaires: 12h00- 13h20	horaires: 11h55- 13h20
	Enfants max: 32	Enfants max: 35	Enfants max:	Enfants max: 37	Enfants max: 35
	Encadrant:3(1bafd,1bafa,1NQ)	Encadrant:3(1bafd,1bafa,1NQ)	Encadrant:	Encadrant:3 (1bafd,1bafa,1NQ)	Encadrant:3 (1bafd,1bafa,1NQ)
	Déclaration: Alsh	Déclaration: Alsh	Déclaration:	Déclaration: Alsh	Déclaration: Alsh
TAP	Tap: oui	Tap: non		Tap: oui	Tap: non
	horaires: 15h00- 16h30	horaires:		horaires: 15h00-16h30	horaires:
	Encadrant: 3 (1 BAFD, 2 BAFA)	Encadrant :		Encadrant: 3 (1BAFD, 2 BAFA)	Encadrant:
TPS DU SOIR	Horaires: 16h30- 18h30	Horaires: 16h30 - 18h30		Horaires: 16h30- 18h30	Horaires : 16h30- 18h30
	Enfants max : 13	Enfants max: 11		Enfants max: 11	Enfants Max: 10
	Encadrant: 1 (BAFA)	Encadrant: 1 (BAFA)		Encadrant: 1 (BAFA)	Encadrant: 1 (BAFA)
	Déclaration: Garderie	Déclaration: Garderie		Déclaration: Garderie	Déclaration: Garderie

NQ : personnel non qualifié

LAVERGNE -Détail de l'encadrement des enfants par plage horaires avec diplômes (à annexer au PEDT)

Plage horaires	Nombre maximal d'enfants		Nombre d'encadrants	Qualification des encadrants
TPS DU MATIN: ALSH horaires: 7h30-8h45	moins de 6 ans:			
	plus de 6 ans:	18	1	1 BAFA le mardi, mercredi et jeudi 1 N.Q le lundi et vendredi
Classe				
Pause Méridienne ALSH horaires: 12h00-13h20	moins de 6 ans:			
	plus de 6 ans:	37	3	1 BAFD, 1 BAFA, 1 NQ
TAP LUNDI et JEUDI horaires: 15h00- 16h30	moins de 6 ans:			
	plus de 6 ans:	44	3	1 BAFD, 2 BAFA
TPS DU SOIR: garderie horaires: 16h30-18h30	moins de 6 ans:			
	plus de 6 ans:	13	1	1 BAFA

ECOLE de THEGRA

Commune: THEGRA Nom de l'école: ECOLE MATERNELLE ET PRIMAIRE Niveaux: TPS- PS- MS- GS- CP

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
TPS DU MATIN	horaires:7h30 - 8h45	horaires: 7h30 - 8h45	horaires: 7h30- 8h45	horaires: 7h30 - 8h45	horaires: 7h30- 8h45
	Enfants max: 14	Enfants max: 14	Enfants max: 11	Enfants max: 18	Enfants max: 14
	Encadrant: 2 (1BAFD, 1BAFA)	Encadrant: 2 (1BAFD- 1NQ)	Encadrant: 2 (1BAFD- 1NQ)	Encadrant: 2 (1BAFD, 1NQ)	Encadrant: 2 (1BAFD, 1BAFA)
	Déclaration: Alsh	Déclaration: Alsh	Déclaration: Alsh	Déclaration: Alsh	Déclaration: Alsh
Classe					
Pause Méridienne	horaires: 11h55- 13h20	horaires: 12h00- 13h20	horaires: 12h30-18h30	horaires: 11h55- 13h20	horaires: 12h00- 13h20
	Enfants max: 36	Enfants max: 37	Enfants max: 13	Enfants max: 36	Enfants max: 40
	Encadrant:4(1bafd, 2bafa,1NQ)	Encadrant:4 (1bafd,2bafa,1NQ)	Encadrant: 3 (1BAFD, 2 BAFA)	Encadrant:4 (1bafd,2bafa,1NQ)	Encadrant:4 (1bafd,2bafa,1NQ)
	Déclaration: Alsh	Déclaration: Alsh	Déclaration: Alsh	Déclaration: Alsh	Déclaration: Alsh
TAP	Tap: non	Tap: oui	ALSH extra sur Thégra/pas d'accueil sur Lavergne	Tap: non	Tap: oui
	horaires:	horaires: 15h00- 16h30		horaires:	horaires: 15h00- 16h30
	Enfants max:	Enfant max: 50			Enfants max: 50
	Encadrant:	Encadrant : 4(2bafd, 2 bafa)		Encadrant:	Encadrant: 4 (2 bafd, 2 bafa)
TPS DU SOIR	Horaires: 16h30- 18h30	Horaires: 16h30 - 18h30		Horaires: 16h30- 18h30	Horaires : 16h30- 18h30
	Enfants max : 15	Enfants max: 13		Enfants max: 14	Enfants Max: 11
	Encadrant: 1 (BAFD)	Encadrant: 1 (BAFD)		Encadrant: 1 (BAFD)	Encadrant: 1 (BAFD)
	Déclaration: Garderie	Déclaration: Garderie		Déclaration: Garderie	Déclaration: Garderie

THEGRA- Détail de l'encadrement des enfants par plage horaires avec diplômes (à annexer au PEDT)

Plage horaires	Nombre maximal d'enfants		Nombre d'encadrants	Qualification des encadrants
TPS DU MATIN: ALSH horaires: 7h30-8h45	moins de 6 ans:	10	1	1 BAFD
	plus de 6 ans:	8	1	1N.Q le mardi,merc et jeudi 1 BAFA le lundi et vendredi
Classe				
Pause Méridienne ALSH horaires: 12h00-13h20	moins de 6 ans:	29	3	2 BAFA + 1 N.Q
	plus de 6 ans:	11	1	1 BAFD
TAP mardi et vendredi horaires: 15h00-16h30	moins de 6 ans:	34	3	2 BAFA + 1 BAFD
	plus de 6 ans:	16	1	1 BAFD
TPS DU SOIR: garderie horaires: 16h30-18h30	moins de 6 ans:	7	1	1 BAFD
	plus de 6 ans:	8		

7) RESSOURCES MOBILISEES :

1- Les Partenaires essentiels sont :

Les élus, maires des communes de Thégra, Monsieur Thierry Chartroux et de Lavergne, Monsieur Didier Bès, les présidente et vice-présidente du SMASP, Sylvie Granat et Anne-Marie Fortin.

- La communauté de communes
- les personnels : directrices et personnels d'animation et administratif
- les enseignants
- les parents d'élèves
- Jeunesse et Sports
- CAF et MSA en tant que financeurs
- Le centre de gestion et la perceptrice.
- Le fournisseur de repas : traiteur apportant les repas complets
- Le Conseil Général assurant le transport des enfants.

2- Intervenants réguliers ou occasionnels :

- Chaque semaine, des bénévoles viennent lire des contes et encadrer les enfants dans des ateliers lecture à l'école de Thégra- Ponctuellement, intervention de bénévoles, de diverses associations notamment « Thégra animation », d'intervenants spécialisés (cirque) dans le cadre des TAP.

8) INSTALLATIONS ET EQUIPEMENTS

Le R.P.I. THEGRA/LAVERGNE possède deux écoles, une dans chaque village.

L'école de Thégra a été construite en 2001. L'école de Lavergne, plus ancienne, a été rénovée et agrandie très récemment, les travaux s'étant achevés fin 2014.

Les aménagements, le mobilier et les équipements de chacune d'elles ont été pensés en fonction de la population enfantine qu'elle accueille et de ses besoins (maternelle/ C.P. à Thégra, primaire à Lavergne)

L'école de Thégra :

L'école de Thégra est située un peu à l'extérieur du village dans un cadre verdoyant. Un grand parking offre un stationnement aisé.

La grande cour avec marquage de terrain de jeux au sol et le préau permettent aux enfants de jouer en extérieur. Ils jouxtent un espace vert sécurisé et aménagé en aire de jeu et d'activités sportives.

La bâtisse, de plain-pied, possède de nombreuses baies vitrées offrant une grande luminosité. L'espace réservé à l'accueil de loisirs sans hébergement est entièrement intégré à l'école, la salle de restauration étant de ce fait la même pour les deux activités. Il en est de même pour la salle de repos destinée à la sieste des plus petits. Les enfants évoluent donc tout au long de l'année dans un cadre familial. La bibliothèque municipale est intégrée au bâtiment et devient ainsi un espace d'échanges multigénérationnels, permettant les rencontres entre les enfants et les habitants du village.



Un large espace de circulation traverse le bâtiment en son centre, sur lequel s'ouvrent toutes les pièces. Il est couvert d'un dôme transparent offrant un puits de lumière et un éclairage naturel au cœur du bâtiment. Les deux salles de classe sont chacune dotée d'une autre pièce plus petite destinée aux activités manuelles ou de détente des enfants. Les espaces d'apprentissage et ceux destinés aux travaux plus ludiques sont ainsi différenciés au sein même des salles de classe. Chaque niveau scolaire possède son espace sanitaire aménagé en fonction des enfants qui l'utilisent à proximité de la classe correspondante (les petits ou les G.S/C.P.).

Au bout du couloir, la salle de motricité offre aux enfants un grand espace pour la pratique d'activités physiques en intérieur, elle est même dotée d'un mur d'escalade.

Les couleurs des murs et des sols sont gaies et chatoyantes et rendent cette école très accueillante.

Les larges espaces de circulation, les grandes dimensions des ouvertures extérieures et intérieures, l'absence de différences de niveaux et les aménagements d'un sanitaire approprié permettent d'accueillir des enfants à mobilité réduite au sein de cette école.

Dans le cadre du projet d'école, les enseignantes de l'école de Thégra ont mis en place la construction d'une éco-cabane dans la cour de l'école. Ce projet a fédéré sur le terrain, de mars à juin 2015, par l'intermédiaire d'un maître d'œuvre, diverses associations, collectivités et partenaires.

L'école de Lavergne :

L'école de Lavergne se situe au cœur même du village, sur la rue principale qui le traverse.

Nouvellement restaurée et agrandie, elle présente deux façades différentes : d'un côté l'ancien bâtiment, de taille imposante et de l'autre la construction neuve, d'une architecture plus moderne, le tout s'harmonisant parfaitement. De chaque côté, les enfants disposent d'une cour, dont une avec marquages de terrain de jeux au sol et paniers de basket, et d'un préau.

Dans la partie ancienne, se trouve la salle de restauration nouvellement créée et agréablement aménagée. Des claustras colorés séparent les tables permettant de donner à cette salle un côté un peu plus intimiste et plus convivial. A côté, l'espace « garderie » où les enfants sont accueillis matin et soir, et où ils peuvent se détendre durant la pause méridienne ou les temps d'activité périscolaires, jouxtent la salle de « langues, d'informatique et d'activités manuelles ». Cette dernière est aussi bien utilisée durant les temps d'enseignement que durant le temps du périscolaire.

Toujours dans la partie ancienne, l'espace d'accueil des familles dont l'entrée se fait par le préau, donne sur un couloir qui mène à la partie neuve reliée par une passerelle. On y trouve les vestiaires et les deux espaces sanitaires (l'un pour les filles, l'autre pour les garçons).

Toutes les pièces rénovées de la partie ancienne ont été meublées de neuf. Les couleurs des murs, des sols et du mobilier ont été choisies pour faire de cet endroit un lieu agréable et chaleureux.

La passerelle franchie, c'est la partie neuve où se trouvent les deux salles de classe. Sur l'arrière de l'école, un grand espace vert est en cours d'aménagement en aire de jeux et d'activités physiques, de même qu'un chemin qui devrait permettre de relier l'école à la salle des fêtes sans emprunter la rue. En effet, les enfants s'y rendent souvent : c'est là que se trouve la bibliothèque et qu'ils pratiquent les activités physiques en cas de mauvais temps.

L'agrandissement et la rénovation ont été pensés pour pouvoir accueillir des enfants à mobilité réduite. Une place de parking handicapé a été créée à proximité de l'entrée de la cour inférieure, un plan incliné relie les deux cours et à l'intérieur des bâtiments l'accès à toutes les salles est possible car il n'existe aucune différence de niveau. Des sanitaires réservés existent également dans l'école.

LES EQUIPEMENTS

Chaque école est équipée de nombreux jeux et jouets d'intérieur et d'extérieur et de matériel nécessaire aux activités manuelles et fonction des âges des enfants ; ex : l'école de Thégra a des petits vélos et des trottinettes, l'école de Lavergne une table de ping-pong

Le personnel d'animation et d'encadrement dresse la liste des besoins en fonction des projets d'activités établis.

Chaque site possède du mobilier récent, adapté aux besoins des enfants.

Chaque école est informatisée ; ordinateur, imprimante, photocopieur. Les salles de classe possèdent des vidéos projecteurs.

La salle informatique de Lavergne est dotée de quatre ordinateurs, pour permettre aux enfants de travailler sur l'outil informatique.

La pratique des activités physiques est favorisée : aire aménagées en extérieur sur les deux sites, marquage de terrain de jeux dans chaque cour, salle de motricité à Thégra, et salle des fêtes mise à disposition à Lavergne.

Nos deux écoles sont équipées de bornes « carte plus » pour le comptage et la facturation des heures de garderie ou A.L.S.H. et des repas. Les familles sont satisfaites de ce système qui leur en facilite la gestion.

9) LE COMITE DE PILOTAGE, PARTICIPANTS ET FREQUENCE DES RENCONTRES :

Le comité de pilotage du PEDT a été constitué et s'est réuni pour la première fois le 6 novembre 2014 à Thégra en présence de Madame Poumeyrol.

Composition du comité de pilotage :

- Les maires de Thégra, Monsieur Thierry Chartroux et de Lavergne, Monsieur Didier Bès.
- La présidente du SMASP, Madame Sylvie Granat et la vice-présidente, Madame Anne-Marie Fortin
- Deux représentantes du corps enseignant, Madame Céline Espy et Madame Régine Proença.
- Deux représentantes de l'ALSH : Madame Sophie Jarguel, directrice et Madame Isabelle Morin, animatrice.
- Deux représentants des parents d'élèves : Madame Céline Ser et Madame Isabelle Albagnac.
- Un représentant administratif
- Deux représentants du Comité syndical : Monsieur Jérôme Lamothe, Monsieur Patrick Boy.
- Un représentant d'association : « Thégra animation » : Madame Marguerite Laigle ou Monsieur Jean-Louis Arlet.

Une commission de rédaction de 5 personnes avec la coordonnatrice, Anne-Marie Fortin s'est mise en place pour la création de ce document.

Le comité de pilotage se réunira une fois par trimestre afin d'évaluer les résultats de la mise en place du nouvel aménagement des temps de l'enfant. Ces éléments permettront également d'échanger et d'améliorer si besoin le contenu du projet.